

Intérêts appliqués aux comptes bancaires & comptes-titres - Taux en vigueur à partir du 15/01/2025

> Compte à vue

TAUX DÉBITEUR:

Facilité de découvert (max 1215€) remboursable dans un délai de 3 mois ¹	9,11%/an (9,50% TAEG ²) payable mensuellement
Tout solde débiteur ³ :	Taux débiteur:10,02%/an payable mensuellement

TAUX CRÉDITEUR:

Solde en € < 2.500,00	0,00 % brut/an
Solde en € > 2.500,00	0,00 % brut/an

> Compte épargne Azur*

TAUX D'INTÉRÊT (sur base annuelle):

Taux de base:	0,90 %/an
Prime de fidélité	0,30 %/an

* Avant d'ouvrir un compte d'épargne Azur, il est nécessaire de lire le document d'informations clés pour l'épargnant disponible sur <https://www.keytradebank.be/fr/banque/epargne>

> Compte épargne High Fidelity*

TAUX D'INTÉRÊT (sur base annuelle):

Taux de base:	0,75 %/an
Prime de fidélité	1,40 %/an

* Avant d'ouvrir un compte d'épargne High Fidelity, il est nécessaire de lire le document d'informations clés pour l'épargnant disponible sur <https://www.keytradebank.be/fr/banque/epargne>

> Compte-titres

TAUX DÉBITEUR:

Tout solde débiteur ³ :	Taux débiteur:10,02%/an payable mensuellement
------------------------------------	---

TAUX CRÉDITEUR:

Solde en € / \$:	0,00 % brut/an
-------------------	----------------

1 - Sur demande. Le document «Formulaire de demande de facilité de découvert remboursable dans un délai de maximum 3 mois» est disponible sous Documents sur www.keytradebank.be dans la rubrique «Crédits»

2 - Pour exprimer le coût total du crédit pour le consommateur, on utilise le TAEG, c'est-à-dire le Taux Annuel Effectif Global. Grâce à une formule mathématique, en principe tous les frais, (comme par exemple les frais de dossier, les frais de gestion, les commissions pour les intermédiaires de crédit, les frais de carte de crédit, les frais d'assurance, ...) et intérêts que vous devez payer pour effectivement disposer du crédit, sont traduits dans un pourcentage.

3 - Si vous avez un Contrat de facilité de découvert sur compte à vue remboursable dans un délai de maximum 3 mois, le taux d'intérêt s'appliquera lorsque vous avez un solde débiteur de plus de 1.215€ ou lorsque vous ne réglez pas votre débit dans les 3 mois.

Si vous n'avez pas de Contrat de facilité de découvert sur compte à vue remboursable dans un délai de maximum 3 mois, le taux d'intérêt sera immédiatement applicable pour tout solde débiteur.

Les intérêts débiteurs sont calculés, sur le solde débiteur, selon la méthode nominale, au jour le jour et sur la base d'une année de 365 jours, le jour de l'apparition du solde débiteur étant compris dans le calcul des intérêts.